

Le Cardinal de Richelieu

<http://www.dramaction.qc.ca/fr/ressources/histoire-du-theatre/la-france-le-monopole/le-cardinal-de-richelieu/>

Le Cardinal de Richelieu, grand protecteur du théâtre (1585-1642)

Richelieu, malgré ses écrasantes fonctions à la tête de l'Etat, est un fou de théâtre et de belles lettres. Il aime les auteurs, les lit, les conseille et les corrige.

Il fonde, en 1635, l'Académie Française, sorte de 'gouvernement des Lettres » qui défend la pureté de la langue française et préconise la vraisemblance dont, en ce qui concerne le théâtre, la règle des trois unités serait l'instrument.

Il fait construire, dans son Palais Cardinal, une salle de théâtre qui deviendra plus tard (à sa mort en 1642) le Théâtre du Palais Royal où s'installera Molière.

Un proche de Richelieu, l'abbé **D'Aubignac**, est considéré comme le premier critique dramatique français. Mieux, le premier **théâtrologue**. Il édicte clairement la Règle des Trois Unités dans sa 'Pratique du Théâtre' (1640-1657). Dans ce recueil, il critique le manque de bons acteurs, le trop grand nombre de mauvaises pièces, les désordres dans la salle et condamne les infamies trop souvent infligées au théâtre.

De même, il préconise : que les comédiens aient un certificat de capacité (qui serait délivré à l'issue d'un 'stage' où les élèves auraient étudié la diction et la mise en scène) – projet jamais réalisé, que les pièces des débutants soient examinées et éventuellement modifiées si elles sont jugées mauvaises, que l'accès des salles soit interdit aux laquais et aux pages et que le port d'armes y soit également proscrit ; enfin, il **demande une déclaration royale dé-culpabilisante à l'égard du théâtre, des auteurs et des comédiens**.

Ces mesures restèrent lettre morte, mais la **Déclaration Royale en faveur du théâtre** a bien eu lieu en 1641. Inspirée, bien sûr, par Richelieu, elle vise à la fois les textes 'deshonnêtes' et les préjugés contre le théâtre : on peut à présent **y assister sans péché**. Il est solennellement 'ré-officialisé'. A noter toutefois que les auteurs ne devaient quand même pas 'se faire remarquer'.

Vers 1630, aussi, les auteurs ne sont généralement plus des comédiens d'une troupe (alors, le comédien 'auteur' touchait sa part d'acteur, même s'il n'était pas monté sur scène), mais bien des hommes de lettres, des intellectuels. On les paie assez peu pour leur texte et, s'ils ont du succès, ils ne touchent rien de plus. Pour tirer parti de leur réussite, ils doivent envisager l'édition, la vente de leur œuvre, mais cela signifie que n'importe quelle troupe peut alors s'approprier son texte.

Toutes les pages :

- [La Préhistoire](#)
- [La Grèce](#)

- [Rome](#)
- [Le théâtre médiéval](#)
- [Le théâtre profane](#)
- [Le temps des auteurs](#)
- [Angleterre : le théâtre élisabéthain](#)
- [L'Italie : la Commedia Dell'Arte](#)
 - [La Comédie des Masques](#)
 - [Carlo Goldoni et Carlo Gozzi](#)
- [La France : le Monopole](#)
 - [Confrères de la Passion](#)
 - [Hôtel de Bourgogne](#)
 - [Le Cardinal de Richelieu](#)
 - [Excommunication des comédiens](#)
- [Après Molière... La Comédie-Française](#)
- [La Foire](#)
- [le temps de Voltaire \(1694-1778\), de Marivaux \(1688-1763\)](#)
- [Le Boulevard du Temple... Boulevard du Crime](#)
- [1791 : enfin, la liberté des théâtres en France](#)
- [Au XIXe siècle](#)
- [Fin du XIXe, XXe siècle : les metteurs en scène](#)
 - [André Antoine \(1858 – 1943\)](#)
 - [Alfred Jarry \(1873-1907\)](#)
 - [Antonin Artaud \(1896-1948\)](#)
 - [Constantin Stanislavski le réaliste \(1863-1938\)](#)
 - [Anton Tchekhov \(1860-1904\)](#)
 - [Erwin Piscator \(1893-1966\)](#)
 - [Bertolt Brecht \(1898-1956\)](#)
 - [Le TNP \(Théâtre National Populaire\) de Jean Vilar \(1912-1971\)](#)
- [Les années soixante](#)
 - [Grotowski et le Théâtre Pauvre](#)
 - [Augusto Boal \(1931 – 2009\)](#)

Ce PDF vous est offert gratuitement sur Dramaction